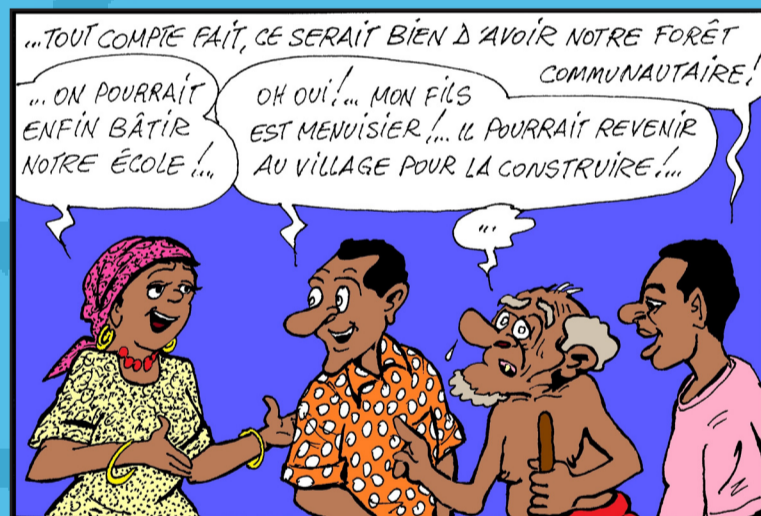
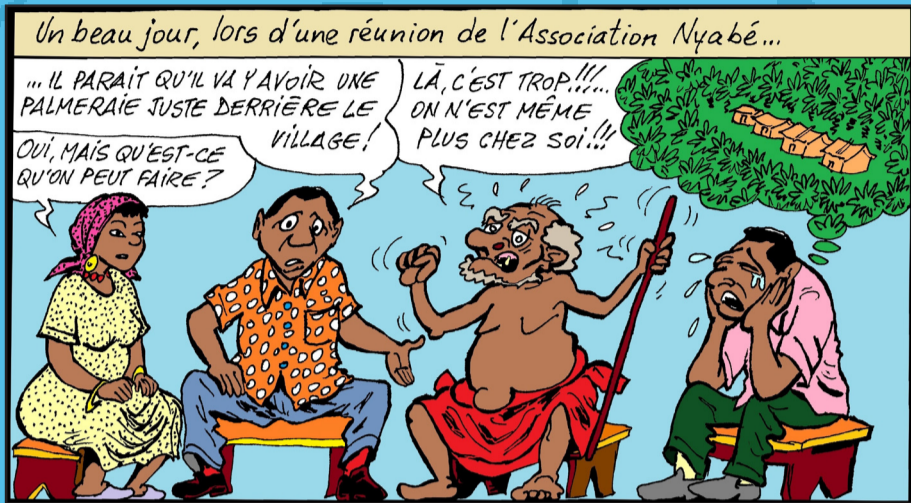


Avantages et inconvénients d'une forêt communautaire

Créer une forêt communautaire est une décision importante. C'est une gestion contraignante de la forêt, mais qui permet de générer de nombreuses richesses !



Textes : Quentin Meunier, Sylvie Boldrini

Dessins : Richard Amvane-Memiaghe

AVANTAGES

- L'Etat reconnaît que la communauté est la seule à pouvoir gérer et exploiter la forêt communautaire.
- La communauté a le pouvoir d'interdire ou d'autoriser des activités dans la forêt communautaire (dans le respect de la loi).
- Grâce à la forêt communautaire, des emplois sont créés au village.
- Grâce aux revenus tirés de l'exploitation de la forêt communautaire, la communauté peut développer le village (électricité, pompe à eau, etc.).
- L'administration des Eaux et Forêts apporte une aide gratuite pour créer et gérer la forêt communautaire.
- Les revenus issus de la forêt communautaire ne sont pas taxés.
- Les membres de la communauté apprennent les métiers du bois.

INCONVÉNIENTS

- La communauté doit se rassembler autour d'un objectif commun et décider ensemble des règles à respecter dans la forêt communautaire dans le respect de la loi gabonaise.
- La communauté doit créer une entité de gestion de la forêt communautaire (exemple : association).
- La communauté doit entreprendre une longue procédure administrative.
- Les membres de l'association doivent se former et s'informer pour gérer leur forêt communautaire au mieux.
- Chaque membre de la communauté doit respecter les règles établies sinon l'Etat peut annuler le droit de gérer la forêt communautaire.
- Un consensus doit être trouvé par l'ensemble de la communauté (et non par un seul individu) pour décider de la façon dont sont gérés les revenus issus de la forêt communautaire.



Poster réalisé dans le cadre du projet "Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale", phase 2, qui oeuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles par et pour les populations au Gabon et au Cameroun.

DACEFI-2 est mis en oeuvre par la faculté universitaire de Gembloux Agro Bio Tech (Université de Liège), par l'association sans but lucratif Nature Plus et par le WWF-CARPO.

Auteurs : Meunier Q., Boldrini S., Boukouendji B., Moubogou C., Vermeulen C., 2013
Dessins : Amvane-Memiaghe R.
Conception : Boldrini S., Meunier Q.

